



PRÉFET DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 8 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plus de 11 M€ de subventions d'Etat pour le mouvement sportif

Stéphane FRATACCI préfet de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Jean-Marc HAAS-BECKER, président du Comité régional olympique et sportif d'Alsace, porte-parole désigné du mouvement sportif régional ont coprésidé le vendredi 8 avril à Tomblaine en Meurthe-et-Moselle la commission territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au cours de laquelle plusieurs décisions significatives ont été prises en faveur du sport.

La commission territoriale a émis **un avis favorable au Préfet de région pour répartir, en sa qualité de délégué territorial du CNDS, plus de 11 M€ au profit des ligues régionales de l'Alsace, de la Lorraine et de Champagne-Ardenne mais aussi des comités sportifs départementaux du nouveau territoire et de leurs clubs affiliés.** Ces subventions vont permettre de poursuivre les actions en faveur de la professionnalisation de l'encadrement et de la réduction des inégalités d'accès à la pratique.

Ainsi, la commission a consacré le principe d'enveloppes spécifiques conformes aux orientations nationales du CNDS en matière d'aide à l'emploi sportif (plus de 3,8 M€), de contribution à l'achat de matériel pour la pratique handisport (0,15 M€). Elle a par ailleurs validé le soutien à des actions de sport-santé (0,3 M€) et assuré les moyens indispensables à la mise en œuvre des opérations « Citoyens du Sport » (0,66 M€) destinées aux opérations « J'apprends à nager », aux publics féminins et à l'emploi sportif en quartiers prioritaires et zones rurales.

La part dite traditionnelle au profit des clubs, comités et ligues pour le développement de leurs disciplines sportives respectives s'élèvera quant à elle à plus de 6,2 M € en 2016.

On rappellera que le CNDS est un établissement public national placé sous la tutelle administrative du Ministère chargé des Sports. Ses fonds proviennent essentiellement de recettes ou de taxes telles qu'une partie des mises de la Française des Jeux ou encore des droits de retransmission sportive.